

# Un projet de développement durable

Par construction, Doubs 2017 est un projet de développement durable car il pose les enjeux du devenir de notre département aussi bien pour les hommes et les femmes qui le peuplent que pour les richesses et les patrimoines que nous transmettrons aux générations futures.

Le projet porte donc les valeurs que le Conseil général a la responsabilité et la capacité de transmettre : les solidarités, sociales et territoriales.

Pour assurer la durabilité de ces valeurs, il est nécessaire d'affirmer des principes d'action, tels que :

- le principe de précaution, qui fait de la prévention l'attitude à privilégier notamment concernant les solidarités sociales ;
- le principe de responsabilité, qui confie à chacun, individu ou institution, des compétences et des devoirs ;
- le principe de subsidiarité, qui consiste à traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent ;
- le principe de solidarité dans le temps et dans l'espace, pour réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- le principe de participation, pour que chacun soit acteur et partage les enjeux ;
- les principes de bonne gestion (selon l'adage « qui veut voyager loin, ménage sa monture ») et de transversalité, qui impliquent la fixation d'objectifs et la définition de stratégies définissant le cap à suivre.

Doubs 2017 place ainsi l'action de la collectivité départementale dans une démarche de développement durable fondée sur cinq axes.

### ***Œuvrer au bien-être et à l'épanouissement de tous, aujourd'hui, en préservant les capacités d'accompagnement pour l'avenir***

La prise en charge du vieillissement et du handicap, la protection de l'enfance, l'aide à l'autonomie des jeunes et l'accompagnement social des plus défavorisés constituent des fondements de l'action départementale. La nécessité toutefois de préserver les mêmes possibilités pour les générations futures implique de veiller aux poids économiques de ces actions sur la durée, afin d'être en capacité de répondre à l'intérêt général d'aujourd'hui mais aussi de demain.

Ainsi, l'action sociale doit prendre en compte la notion de coût global et de responsabilités partagées.

Par ailleurs, au quotidien, tout le monde est acteur dans son environnement et agit directement ou indirectement sur des enjeux écologiques. Il convient également que les actions départementales prennent en compte cet aspect.

Les orientations dans ce domaine sont les suivantes :

#### **Protection de l'enfance**

Tout d'abord, il s'agit de renforcer les actions en faveur de la parentalité car la cellule familiale est le lieu premier d'épanouissement de l'enfant et que cela participe à la prévention de la maltraitance.

Ensuite, la protection de l'enfance doit être adaptée aux besoins de chaque individu, en plaçant toutefois l'action individualisée dans un contexte global, afin de toujours veiller au poids financier des mesures prises.

Enfin, l'enfant en difficulté doit aussi pouvoir se reconstruire autour de valeurs. Ainsi, par exemple, afin de concilier les enjeux environnementaux et éducatifs, le Centre Départemental de l'Enfance se dotera d'un Agenda 21 qui, en plus des actions en faveur de l'optimisation des consommations énergétiques, accordera une place importante à l'alimentation et son rôle social (culture du goût, importance des temps de repas...), économique (en privilégiant les circuits courts notamment) et environnemental (en introduisant les produits issus de l'agriculture biologique).

### Lieux de vie des personnes âgées

La règle fondamentale doit être le respect du choix de vie de la personne âgée, ce qui suppose de proposer des actions les maintenant dans la vie citoyenne afin de lutter contre l'isolement et de faciliter les échanges entre générations, et des alternatives de logement.

D'une part, les actions de maintien à domicile seront encouragées, dans une logique de qualité de vie et de maîtrise des coûts.

D'autre part, l'équité d'accès aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur l'ensemble du territoire départemental sera recherchée, avec la préoccupation de maintenir des places économiquement accessibles. Pour accompagner ces établissements dans des démarches intégrées de développement durable, la mise en place d'Agendas 21 leur sera proposée de manière progressive pour prendre en compte les enjeux liés au fonctionnement (énergie, eau, alimentation...) et à l'investissement (faire en sorte, par exemple, que les locaux puissent être adaptés facilement aux évolutions des besoins des personnes, mutualiser les équipements coûteux...).

Enfin, la mixité des solutions sera également étudiée.

Par ailleurs, le maintien des personnes âgées dans la vie sociale sera privilégié.

### Lieux de vie des personnes handicapées

Outre la nécessité de prendre en compte les handicaps pour lesquels peu ou pas de réponses en services, hébergement et logement pérennes ne sont apportées, il conviendra de veiller également à l'accessibilité aux établissements recevant du public tout en maîtrisant les coûts. Cela impliquera des adaptations au cas par cas, afin de ne pas systématiser des investissements lourds qui pourraient être remplacés par une offre de services adaptés.

Par ailleurs, il s'agit aussi de faciliter l'accès aux activités physiques et culturelles pour le public handicapé.

### Autonomie des jeunes

L'action du Conseil général en faveur des collèges est déterminante pour aider les jeunes à acquérir leur autonomie. Tout d'abord, le Département assurera un accès équitable à des établissements de qualité (transport scolaire, facilités financières pour l'accès aux cantines...). Ensuite, il donnera au Conseil général des jeunes les moyens d'exercer ses fonctions et de mener à bien les projets qu'il aura votés. Enfin, des actions de sensibilisation visant à transmettre des valeurs de citoyenneté seront menées. Parmi elles, des Agendas 21 seront mis en place dans les collèges pour accompagner les actions des agents des collèges dans les domaines de la gestion des bâtiments (énergie, eau, déchets...) et des cantines et ouvrir chaque collège sur son environnement proche.

## **Accompagner les collectivités locales dans l'aménagement durable des territoires**

Le Conseil général souhaite travailler avec les collectivités locales, communes et groupements de communes, pour doter les territoires des infrastructures nécessaires à leur développement, et ce dans une logique d'optimisation et d'économie.

Ces partenariats pourront se concrétiser par des chartes de territoires, établies à des échelles pertinentes en termes de compétences et de capacités financières.

De plus, le Conseil général aidera les communes et leurs groupements à faire émerger des projets répondant aux besoins actuels par plusieurs moyens :

- renforcer le conseil et l'assistance technique et juridique par les services du Département et les structures satellites dans les domaines des routes, de la gestion foncière, de l'aménagement des espaces publics, de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie ;
- développer le dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour améliorer la définition des projets et les conditions de leur mise en œuvre, autant pour organiser la maîtrise d'ouvrage que pour en améliorer la qualité globale ;
- adapter les aides financières aux territoires et aux projets en établissant des programmations et en modulant les taux d'aides pour avoir un effet levier sur les projets structurants pour le développement du territoire. Ces aides prendront en compte des critères de développement durable (éco conditionnalité), parmi lesquels :
  - les performances énergétiques des bâtiments publics ;
  - la qualité paysagère des espaces publics ;
  - la conservation du patrimoine de biodiversité (remarquable ou non) ;
  - l'adaptabilité des équipements aux handicaps ;
  - la prise en compte du fonctionnement dans le calcul économique du projet (coût global) ;
  - la rationalisation des équipements sportifs et culturels avec le souci de l'équité d'accès ;
  - la prise en compte de l'insertion dans les marchés de travaux.

Par ailleurs, le Conseil général interviendra sur les territoires avec la préoccupation constante d'œuvrer pour un aménagement durable. Cela se concrétisera par :

- la conduite d'une politique départementale en faveur de la maîtrise de la consommation de l'espace, notamment par des aménagements fonciers adaptés et par des actions de protection des espaces agricoles périurbains ;
- le pilotage d'une politique de l'habitat axé prioritairement sur la réhabilitation des logements existants avec une préoccupation de maîtrise des dépenses énergétiques et d'adaptation aux handicaps, tout en contenant les coûts d'investissement ;
- une maintenance des routes départementales prenant en compte les consommations d'énergie (notamment par des techniques de revêtement adaptées), la préservation de la biodiversité (par exemple, par l'installation de passages à faune ou par la gestion différenciée des abords routiers) et la réutilisation des matériaux (par exemple par l'utilisation des fraisats) ;
- une recherche de mutualisation du patrimoine bâti départemental avec les communes pour les activités sportives (par exemple, par l'utilisation des gymnases des collèges) et de l'intégration du patrimoine culturel départemental dans les dynamiques de développement touristique.

## ***Participer à la mise en œuvre d'une économie durable***

L'action de développement économique du Conseil général a pour but de pérenniser des emplois et de permettre aux personnes en difficulté de retrouver une activité professionnelle, tout en préservant la qualité environnementale, élément essentiel de l'attractivité de notre département.

### Une attractivité économique renforcée

Le soutien aux filières industrielles se fera dans la recherche d'une optimisation des outils d'organisation et de pilotage des filières afin qu'elles puissent renforcer leur compétitivité.

Par ailleurs, le Conseil général accompagnera la création de zones d'activités économiques en suivant un cahier des charges environnemental, portant notamment sur la consommation d'espace, la gestion des déchets, la consommation d'énergie...

Enfin, l'attractivité doit être renforcée par la mise en œuvre d'une mobilité durable (notamment par la mise en œuvre du cahier des charges « route de demain », par une organisation des déplacements entre la France et la Suisse et par une coordination des autorités organisatrices de transport).

### Une économie fondée sur les richesses patrimoniales

Aux côtés de la profession agricole depuis de nombreuses années, le Conseil général poursuivra son accompagnement en faveur du maintien d'une agriculture de qualité fondée sur un patrimoine naturel à préserver. La logique des « filières locales » sera donc soutenue pour défendre les terroirs, de même que les actions de diversification, permettant de mieux résister aux aléas économiques. De plus, la filière « lait » sera soutenue dans ces actions de gestion durable des effluents d'élevage, notamment par le développement des bonnes pratiques d'épandage. Par ailleurs, le Conseil général œuvrera pour le développement des circuits courts, notamment en organisant l'achat alimentaire des cantines des collèges.

L'enjeu de la forêt dans le Doubs est de mobiliser ses productions sur différents marchés (bois d'œuvre, panneaux de particules, bois énergie...) en améliorant la compétitivité de la filière et en garantissant la gestion durable des massifs. Pour cela, le Conseil général travaillera avec les communes forestières pour adapter les modes de commercialisation, auprès des forêts privées pour en améliorer la structuration foncière et au sein de ses forêts départementales pour innover et expérimenter des techniques de gestion.

Concernant la valorisation des patrimoines naturels et culturels, il s'agira d'en préserver la richesse tout en maintenant la vocation économique des métiers de l'environnement et de la culture et en développant des activités touristiques. Pour cela, il sera nécessaire de travailler au plus près des territoires, de promouvoir les activités ludiques et sportives de pleine nature dans un cadre maîtrisé (ce qui sera la vocation du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)), ainsi que de maintenir le dynamisme culturel.

### Une économie sociale et solidaire

La politique départementale de l'insertion est tournée en priorité vers le retour à un emploi pérenne. Il s'agit donc d'assurer un partenariat avec tous les acteurs : Pôle emploi, communautés d'agglomération, chambres consulaires, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), agence de développement économique...

Par ailleurs, les solidarités sociales sont génératrices d'emplois locaux, que ce soit pour l'aide aux personnes à domicile ou le développement des services de santé. Ainsi, le soutien du maintien à domicile et l'appui à la création de maisons médicales contribueront à conforter cette économie locale.

Enfin, un des axes de l'action de développement économique consiste à promouvoir l'économie circulaire, notamment dans le domaine de la valorisation et du ré emploi des déchets ménagers et assimilés, s'agissant des déchets pouvant être « recyclés » en ressourceries (habits, appareils électroménagers...) et des déchets organiques (par exemple, la fraction fermentescible des ordures ménagères).

## ***Associer la population et les acteurs socio-économiques à la mise en œuvre des politiques départementales***

Doubs 2017 a été construit en associant la population et les acteurs socio-économiques. Il est essentiel que ces liens soient maintenus dans la mise en œuvre du projet, d'une part pour partager les indicateurs de suivi et d'autre part, pour partager les évaluations.

Cette véritable démarche de progrès se fera donc à deux niveaux :

### avec la population

Il conviendra de veiller à ce que l'accès à l'information soit aisé et que l'information elle-même soit compréhensible de tous. De plus, une consultation de la population, à mi-parcours du projet, sera réalisée sous forme de sondage, à l'instar de la consultation réalisée pour l'élaboration du projet.

### avec les acteurs socio-économiques

Il s'agira de développer la culture du partage des diagnostics. Cela pourra se faire au moment des conférences thématiques organisées pour réunir des acteurs de divers horizons mais travaillant aux mêmes objectifs (habitat, économie...). Les « dires d'experts », les observations et les évaluations pourront, à ces occasions, être débattus en vue d'orienter les ambitions du projet.

Dans le même registre, les comités de pilotage ou assemblées plénières des différents schémas et plans départementaux devront constituer des lieux d'échanges et de débats, où la représentativité des acteurs sera déterminante.

Par ailleurs, pour maintenir la qualité des partenariats, il conviendra d'assurer un contrôle régulier des actions et des partenariats (audits d'organismes, analyses des contrats d'objectifs, vérification de l'utilisation des subventions...).

## ***Engager la collectivité départementale dans les grands défis écologiques***

### Préservation des ressources en eau

Engagé fortement depuis plus de dix ans aux côtés des collectivités dans la préservation des ressources en eau, le Conseil général poursuivra son action en faveur de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, en partenariat avec l'Agence de l'eau, tout en accompagnant, via le Service d'Assistance Technique (SAT), les services d'eau et d'assainissement vers une gestion durable (par exemple en intégrant les amortissements et les provisions pour renouvellement) et en établissant avec les syndicats de rivière des programmes d'intervention prioritairement axés sur la restauration biologique des cours d'eau. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de formation des professions ayant un impact sur l'eau, des populations riveraines et des collégiens, seront organisées dans un esprit de mutualisation des moyens des différentes structures spécialisées dans ce domaine (notamment par la création d'un centre de ressources).

## Protection de la biodiversité

La biodiversité départementale est aussi un élément naturel à préserver et à faire connaître. Dans cet esprit, les Espaces Naturels Sensibles du Doubs, mis en place par le Conseil général et les communes, constitueront un patrimoine de biodiversité, géré durablement et ouvert au public. Par ailleurs, la nature dite « ordinaire » aura vocation à jouer son rôle dans le maintien de la diversité biologique. A ce titre, les aménagements fonciers, conduits par le Conseil général prendront en compte les notions de corridors écologiques. De plus, les aménagements d'espaces publics dans les communes ainsi que la gestion des abords des routes départementales devront intégrer cet enjeu de biodiversité. Enfin, les travaux de restauration des cours d'eau contribueront à préserver la biodiversité aquatique. Toutes ces actions visent à participer à la mise en œuvre d'une trame verte et bleue.

## Maîtrise des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables

Dans une perspective de réduction de la facture énergétique globale de l'institution départementale, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Conseil général s'engagera :

- dans l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments administratifs et des collèges, et dans l'augmentation de la part d'énergie renouvelable alimentant ces sites ;
- dans l'amélioration des performances des transports que le Conseil général doit organiser (transport voyageurs inter urbain et transport scolaire) ;
- à adopter des techniques de maintenance routière à faibles consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre ;
- à développer les achats durables, ayant un poids carbone réduit, par exemple, pour l'achat de denrées alimentaires ou de combustible bois ;
- à sensibiliser ses agents en faveur de la mobilité durable.

L'ambition est d'atteindre en 2017, les objectifs du paquet climat énergie européen qui visent pour 2020, à réduire de 20 % les consommations d'énergie et de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans les approvisionnements.

Pour accompagner cette démarche, le Conseil général établira un bilan carbone et se dotera d'un plan climat énergie.

